LE DÉPANNAGE SUR AUTOROUTE en quelques mots...

Personne n'est à l'abri d'une panne sur l'autoroute.
Voici nos conseils pour faire face à cette éventualité.

EN PANNE : MODE D'EMPLOI

1. SE METTRE EN SÉCURITÉ : enfiler son gilet jaune et se mettre derrière la glissière de sécurité avec l'ensemble des passagers.

2. SIGNALER SA PANNE : contacter VINCI Autoroutes depuis une borne orange ou via l'application pour être géolocalisé immédiatement.

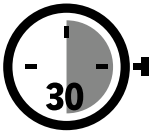

3. ATTENDRE 30 MINUTES : un dépanneur agréé VINCI Autoroutes arrive en moins de 30 minutes (1). Restez tous derrière les glissières de sécurité, à hauteur de votre véhicule. Ne réintégrez jamais votre véhicule.

4. PAYER UN PRIX RÉGLEMENTÉ : le prix du dépannage sur l'autoroute est fixé par arrêté ministériel (2). Retrouvez l'ensemble des tarifs sur vinci-autoroutes.com

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Ne traversez en aucun cas l'autoroute.
- N'essayez jamais d'arrêter les véhicules circulant sur l'autoroute.
- N'appelez pas de votre téléphone portable, il ne permet pas de vous localiser, mais vous pouvez utiliser l'application VINCI Autoroutes.
- Si vous avez une assistance, ne la contactez pas directement.

(1) Après signalement depuis une borne orange ou l'application VINCI Autoroutes. Durée valable pour les véhicules légers. Pour les véhicules supérieurs à 3,5 tonnes, l'engagement est de 60 minutes.
(2) Pour les véhicules dont le poids total en charge est supérieur ou égal à 3,5t, les prix sont libres.

VINCI AUTOROUTES

LES MISSIONS DU DÉPANNEUR

Dès réception de votre appel, les équipes de VINCI Autoroutes missionnent un dépanneur agréé pour vous assister en moins de 30 minutes [1].

VOUS INFORMER...

- des consignes de sécurité,
- des conditions techniques et tarifaires de l'intervention,
- des modalités de prise en charge par votre assistance (ou assureur),
- du montant des prestations hors forfait.

INTERVENIR...

- sur place ou après le déplacement de votre véhicule sur une aire pour des raisons de sécurité,
- pour remorquer votre véhicule jusqu'à son garage ou un lieu que vous aurez choisi.

FACILITER LA POURSUITE DE VOTRE TRAJET...

- vous transporter (passagers et bagages) hors de l'autoroute et jusqu'au lieu de dépôt du véhicule en panne,
- vous assister dans la recherche d'un hôtel, d'un moyen de transport en commun ou d'un véhicule de location,
- vous informer et vous aider pour la mise en contact avec l'assistance (ou votre assureur).

Le saviez-vous ?

Seuls les dépanneurs agréés sont habilités à intervenir sur l'autoroute. Ne contactez pas votre assistance.

Pourquoi les dépanneurs sont-ils agréés ?
Le dépannage sur autoroute nécessite un agrément spécifique pour des raisons de sécurité liées au contexte d'intervention (vitesse élevée des véhicules et importance du trafic), mais aussi pour garantir le respect des délais d'intervention et des critères de qualité.

Comment les dépanneurs sont-ils agréés ?
L'agrément est accordé, pour une durée limitée, à l'issue d'un appel d'offres vérifié par les services de l'État, engageant les dépanneurs à respecter un cahier des charges exigeant.

Pour en savoir plus sur le dépannage, rendez-vous sur vinci-autoroutes.com, au 3605 ou sur l'application VINCI Autoroutes

Édition décembre 2013